

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2014

Le Conseil municipal de DOMAZAN s'est réuni le mercredi 17 décembre 2014 à 20h30, en séance publique, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Mme SARDA-DECARROZ, secrétaire a participé à la réunion.

Le Conseil a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion tenue le 21 novembre 2014.

Et a pris connaissance des documents d'urbanisme déposés depuis cette date.

DIA

Monsieur le Maire présente 1 DIA au Conseil. La parcelle concernée est AD 314.

Le Conseil n'opte pas pour la préemption de celles-ci.

CCPG

- Mutualisation :

Monsieur le Maire fait le point sur les réunions de travail qui ont lieu entre les élus, les secrétaires de mairie - secrétaires généraux - DGS, la CCPG et les intervenants extérieurs (M. LANDOT, avocat et STRATORIAL FINANCES Cabinet Conseil).

Les orientations choisies sont :

- Sécurité : police intercommunale, vidéosurveillance
- Urbanisme : instructions des dossiers
- Ressources humaines : gestion des rh et formations
- Centrale d'achats
- Réseaux secs : éclairage public, informatique, etc.

- Office de tourisme :

- L'office de tourisme, face aux nouvelles obligations légales, voit son système juridique changé, du statut associatif, il passe en EPIC. Aujourd'hui le Conseil d'administration devient Comité de direction constitué 8 élus dont André CROUZET et 7 professionnels.

- Centre de Loisirs :

- Le choix entre mutualisation et division en 2 gros pôles est en cours d'étude. Le Président de la CCPG ne souhaite définir ce projet pour 2015 car d'importants changements sur le plan territorial sont en cours.

- ZI

- Un cahier des charges pour la consultation est rédigé et sera soumis en début d'année pour consultation. Il consiste à réaliser un diagnostic de l'existant et analyser le potentiel pour une éventuelle extension.

TRAVAUX EN COURS

- Centre village :

- Les bordures seront terminées fin semaine 51, les enrobés fin janvier et les travaux au printemps.
- Pour l'actualisation de cours de travaux, un avenant est conclu avec l'entreprise (40 902.09€ HT pour un marché initial à 509 456€ HT)
- Le choix de la fontaine est déterminé, le devis est validé par le Conseil (3 700€ HT)
- Afin de créer une zone de rétention pour alimenter la fontaine du village, trois devis ont été demandés, l'entreprise PROVENCE VRD a été retenue pour un montant de 14 862€ HT)

- ZI : les travaux impasse de la Bégude sont validés par le Conseil, afin d'optimiser les finances de la commune, une demande de subvention est en cours auprès des services de l'état.

- Sport : l'étude et les devis pour une plateforme multisport à la place du stade sont en cours.
- Ancienne POSTE : la pose de la cuisine est terminée, face au marché peu porteur actuellement, le Conseil décide de baisser le prix de la location à 690€.

POINT FINANCES

- Le Conseil commence à élaborer le BP 2015.
- I. PUYBAREAU informe le Conseil des deux propositions reçues pour l'emprunt, Crédit Mutuel 2.3%, Crédit Agricole 2.7%. Le Conseil décide d'attendre janvier pour déterminer ce choix.

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

Monsieur le Maire explique le travail de l'EPF en charge de faciliter l'investissement du foncier sur les communes. Dans le cadre des dispositions du PLU, Monsieur le Maire informe de la proposition de l'EPF concernant la commune.

La commune de Domazan souhaite organiser les conditions d'un développement durable de son territoire en favorisant un développement raisonné intégrant le risque inondation. Bien que n'étant pas soumise aux obligations de la loi SRU, Domazan souhaite également diversifier son parc de logements et conduire une politique de l'habitat soucieuse de l'équilibre et de la mixité sociale.

C'est dans ce cadre que la commune a saisi l'EPF LR par courriel en date du 16 septembre 2014 pour engager une intervention foncière sur le site « Les Aires ».

Cette intervention foncière permettra la réalisation sur le site « Les Aires » d'une opération de logements comprenant au moins 25% de logements locatifs sociaux.

L'action foncière conduite par l'EPF LR aura pour finalité :

- Pendant la phase d'élaboration du projet, la réalisation des acquisitions par voie amiable et par délégation du droit de préemption urbain ;
- Dès validation de ce projet par la collectivité compétente la maîtrise de l'ensemble des biens nécessaires au projet ;

La présente convention opérationnelle ci-annexée vise à :

- définir, dans le respect du programme pluriannuel d'intervention (PPI) de l'EPF LR, les engagements et obligations que prennent les parties pour réaliser sur le court et moyen terme les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet ;
- préciser la portée de ces engagements.

Le Conseil Municipal, approuve le projet de convention opérationnelle relative au site « Les Aires » tel qu'identifié ci-dessus entre l'Établissement public foncier de Languedoc-Roussillon, et la commune de Domazan ;

QUESTIONS DIVERSES

- **Réaménagement route d'Estézargues :**
 - o JL MEGER informe le Conseil de son entretien avec une habitante de la zone concernée à propos de l'emprise du nouveau carrefour prévu.
- **Ecole**
 - o Suite à un courrier du recteur d'Académie, A CAPELLI informe le Conseil de l'envoi des effectifs prévisionnels pour la rentrée 2015-2016 soit 93 enfants – effectifs incluant les Toutes petites sections.
 - o Le logiciel Hiboutheque pour la gestion des livres de la BCD de l'école est validé par le Conseil (abonnement 20€/an)
 - o Le goûter de Noël des enfants aura lieu le vendredi 19 décembre
 - o Les cadeaux seront remis par le Père Noël le samedi 20 décembre.

- P. GONOD propose de fixer pour chaque année à venir la remise des cadeaux le samedi des vacances de Noël et le repas des aînés le 3^{ième} samedi de janvier.
 - M.A. DELAY propose au Conseil un devis pour les films occultants concernant les fenêtres de l'école, Le Conseil valide ce devis. A. CAPELLI en demande un supplémentaire pour la fenêtre de la cuisine de la cantine.
 - Elle signale que le store de la classe de Mme Lours nécessite d'être changé.
- **Périscolaire**
- L'effectif des enfants fréquentant les TAP reste constant, une réflexion est en cours pour annualiser les inscriptions et changer les horaires.
- **Bibliothèque**
- Le contrat de S. GALLIOT arrivant à son terme fin mai une réflexion est en cours entre la bibliothèque et la commune pour la suite à donner à ce contrat.
- **Vieilles écoles**
- Le débroussaillage et les travaux concernant les arbres et la cours sont effectués.
 - Les diagnostics avant travaux sont arrivés en mairie, permettant l'étude de travaux eux-mêmes.
 - 2 devis pour les relevés topo des Vieilles écoles sont soumis au Conseil, celui de Géo mission est retenu (2 670€ HT).
- **Foyer**
- L. SENOT informe le Conseil que l'étanchéité de la toiture terrasse nécessite de prévoir de devis de rénovation pour 2015. Le Conseil valide ce projet.
 - A. CAPELLI présente au Conseil une première version de la révision du règlement intérieur du foyer et de la maison du terroir, afin de mettre à jour la tarification de leur location. Il devra être validé par le Comité de gestion dont l'AG devrait avoir lieu prochainement et ensuite adopté en CM.
- **Communication**
- G. FAYAD explique au Conseil que les Chroniques sont en cours.
 - Il propose au Conseil de s'intéresser au système BETTERSTREET qui permet par les habitants de signaler des dégradations ou de belles réalisations sur la commune par voie numérique.
- **Zi**
- G. REYNAUD explique au Conseil qu'il a un rdv lundi 22 décembre concernant le problème des eaux sur le Parc de l'Ours. Le syndicat des eaux a proposé au propriétaire d'échanger avec la SAUR pour améliorer la gestion des eaux sur cette ensemble foncier.
- **Syndicats**
- JB MANGIN informe le Conseil que l'assemblée générale du Syndicat local des Vignerons aura lieu le 8 janvier, cette réunion sera l'occasion de mettre à jour les statuts, le règlement intérieur et d'établir la convention avec la mairie concernant le bon usage de la borne à eau, du quai à marc et de la station de lavage.
 - Il explique au Conseil que suite aux fortes inondations (correspond à celles de 2002 quant au niveau de pluie tombées, en plus espacé), le SMAGE des Gardons ayant été beaucoup intervenu étudie la possibilité d'une augmentation des cotisations afin de compenser les coûts de ces interventions.
 Il annonce que la convention entre la commune et le SMAGE OR2 est signée. (convention d'appui technique gratuite entre les ingénieurs du Smage des gardons et la commune pour la mise en place de petits bassins (OR2) visant à réduire naturellement et de manière significative les résidus de pesticides dans les eaux de

ruissellement (grâce à l'action des plantes et des rayons UV du soleil)) Il explique que si le projet se met en place (Domazan et Estezargues), le Smage des gardons prendra 20% des travaux à sa charge à ajouter aux 50% de l'agence de l'eau reste à trouver 10% d'autres financeurs, 20% resteront à la charge des communes. À noter que ce projet est à la pointe à l'échelle d'un territoire en ce qui concerne la lutte contre les résidus phytosanitaires et unique en France.

- Il explique au Conseil sa réunion au Conseil Général concernant les jardins familiaux et propose d'étudier cette possibilité pour la commune.